



CSE-Central GRDF du 23 septembre 2021

2nde Déclaration liminaire CGT

sur les négociations en cours à la Branche sur CLASSIF/RÉMU

Dans le cadre de la négociation de branche en cours sur la classification et la rémunération, les élus CGT du Comité Social et Economique informent le Président que :

Pour sauver notre système de classification/rémunération et l'améliorer, durant toute la négociation la CGT a fait des propositions justes, réalistes et largement finançables par les entreprises.

Ces propositions sont fondées sur des objectifs précis :

- Reconnaître le métier et la progression de la qualification de chaque agent-e,
- S'appuyer sur des règles claires qui lient le contenu réel du travail au classement et à la rémunération,
- Garantir une progression de carrière minimum pour toutes et tous les agent-es.
-

Les propositions principales sont les suivantes :

- Conserver 9 classes (2 exécutions, 3 maîtrises et 4 cadres) découpées en sous-classes (pour les niveaux de professionnalisme : prise de poste-autonome-confirmé) soit 19 niveaux équivalents aux GF actuels,
- Maintien des NR actuels a minima avec comme objectif de conserver des avancements d'un niveau significatif et contrôlable,
- Garantir un déroulement de carrière permettant de doubler a minima son salaire en euros constants durant la carrière. La CGT a calculé que cela entraînerait des mesures individuelles annuelles moyennes de 1,8% de la masse salariale,
- Assurer le maintien du pouvoir d'achat de la grille par une évolution du Salaire National de Base égale a minima à l'inflation,
- Revaloriser la grille de salaire en la faisant démarrer à 2 000 euros bruts et revaloriser les salaires d'embauche sans expérience,
- Imposer des dispositifs contraignants pour les entreprises (identification et correction des retards de carrières, revalorisation des salaires des métiers à prédominance féminine...) afin de garantir une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

A noter que la garantie de carrière et le maintien du pouvoir d'achat proposées par la CGT représenteraient 100 millions d'euros par an en plus par rapport à l'austérité que veulent les employeurs. Cela ne représente que 5% des dividendes des entreprises des IEG. C'est largement finançable par nos entreprises.

Les représentants des employeurs veulent au contraire miser exclusivement sur les augmentations individuelles en ramenant pratiquement à zéro les augmentations collectives (SNB), en supprimant les

reclassements et en limitant les gains liés aux changements de poste (GF). Cela conduira à ne baser les augmentations de salaires que sur les évaluations individuelles et donc sur les critères de résultat immédiat et de savoir-être et non plus sur le métier et les qualifications (savoir-faire). L'arbitraire prendra toute sa place. Personne ne sera gagnant car l'enveloppe globale sera en baisse de l'aveu même des employeurs. Une baisse de 20% est d'ores et déjà annoncée.

La CGT est opposée aux ambitions des Directions de démanteler le système de classification et de rémunération et de durcir l'austérité salariale !

Nous vous demandons donc d'alerter les maisons mères qu'à défaut de prise en compte de nos revendications, la CGT saura rassembler et mobiliser le personnel pour gagner la reconnaissance des métiers et des qualifications contre l'arbitraire patronal ».

Les élu-es CGT

À Paris,

Le 23 septembre 2021